

Bureau des procédures environnementales et foncières

Affaire suivie par : Céline PÉRAL

Tél. 02.41.81.81.63

celine.peral@maine-et-loire.gouv.fr

Angers, le **06 JAN. 2023**

Monsieur,

Par correspondance du 29 mars 2021, vous m'avez adressé un dossier de réexamen d'émissions industrielles (IED) relatif à une exploitation de fabrication d'aliments pour des animaux de compagnie, située dans la zone d'activité économique de Jumelles, lieu-dit « Les Gâts » sur la commune de Longué-Jumelles, en application de l'article R515-71 du code de l'environnement, ainsi qu'un rapport de base, conformément aux dispositions des articles L515-30 et R515-81 du même code.

Je vous informe que les prescriptions mentionnées dans l'autorisation préfectorale D3-2005-n°506 du 25 juillet 2005, sont conformes aux dispositions prévues à l'article R515-60 du code de l'environnement et ne nécessitent pas, par conséquent, l'actualisation immédiate de cette autorisation.

Par ailleurs, je vous transmets l'arrêté ministériel du 27 février 2020 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables à certaines installations du secteur de l'agroalimentaire relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3642, 3643 ou 3710 (pour lesquelles la charge polluante principale provient d'installations relevant des rubriques 3642 ou 3643) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), aux fins de prise de connaissance et de notification. Cet arrêté vous sera opposable au 4 décembre 2023.

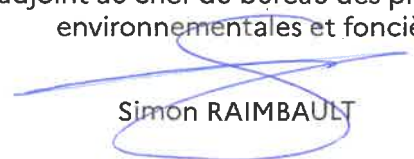
En outre, après instruction du dossier de réexamen IED, il s'avère que des précisions doivent être apportées sur les installations présentes sur site et sur le périmètre IED concerné (cf annexe jointe). Les justificatifs associés doivent être mis à disposition du service de l'inspection des installations classées.

Le dossier de réexamen IED relatif à l'exploitation de fabrication d'aliments pour animaux, située à Longué-Jumelles, transmis par correspondance du 29 mars 2021, est réputé complet, **sous réserve de la prise en compte des préconisations indiquées ci-dessus.**

Je vous prie de recevoir, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Préfet et par délégation,
l'adjoint au chef du bureau des procédures
environnementales et foncières

ATM PETFOOD
ZAE Les Gâts
49160 LONGUÉ-JUMELLES


Simon RAIMBAULT

copie :

-Monsieur le directeur régional de l'environnement
de l'aménagement et du logement